



« REWILD RESCUE CENTER » DE PONT-SCORFF : LES ZOOS FRANÇAIS MOBILISÉS POUR PARTICIPER À TROUVER UNE SOLUTION POUR LE BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX

Le 23 février, l'ancien Zoo de Pont-Scorff, rebaptisé « Rewild Rescue Center » depuis sa reprise par l'association Rewild, a été placé en redressement judiciaire. L'Association Française des Parcs Zoologiques (AFdPZ) et tous ses membres se mobilisent auprès des autorités pour apporter leur soutien et trouver des solutions pour les animaux.

En 2019, l'AFdPZ avait alerté sur la situation difficile du zoo de Pont-Scorff (Morbihan) et diligenté une inspection interne le 5 avril 2019 qui avait mis en évidence des difficultés et des dérives dans la gestion du parc. La situation économique difficile de l'entreprise a finalement conduit à sa reprise en décembre 2019 par une coalition de circonstance, nommée Rewild. L'organisation, regroupant alors 7 associations pour racheter le zoo de Pont-Scorff, avait pour projet de libérer les animaux dans leur milieu d'origine et de les rendre à la vie sauvage. Cette action a été financée en grande partie par un appel au don. Lancée en décembre 2019, une campagne de financement participatif avait alors permis, avec le soutien de quelques figures médiatiques, de lever très rapidement 600 000 euros.

Les parcs zoologiques par la voix de l'AFdPZ et l'Association européenne des zoos et des aquariums (EAZA) avaient alors fait part de leurs graves préoccupations quant à ce projet. Outre la question de la viabilité économique du modèle, celui-ci manquait de fondements scientifiques, reflétait une incompréhension des principes de base de la réintroduction en milieu naturel et ne prévoyait pas de s'engager avec des experts reconnus ou des ONGs de conservation actives sur le terrain.

14 mois plus tard, nous pouvons constater que les craintes émises par les parcs zoologiques étaient fondées. La situation actuelle démontre la non-viabilité du projet, sur le plan scientifique, réglementaire et financier. Les réintroductions d'espèces en milieu naturel promises aux donateurs ne se sont jamais concrétisées. Rewild voulait se passer de l'expertise acquise par les parcs zoologiques qui les pratiquent depuis plusieurs décennies lorsque cela est possible et lorsqu'elles sont nécessaires à la conservation d'une espèce.

L'AFdPZ déplore vivement les conséquences de ce projet pour les salariés du parc, et pour le bien-être et la santé de près de 600 animaux placés sous la responsabilité de la société gestionnaire.

François Gay, administrateur de l'AFdPZ indique : « *Nous ne sommes pas surpris, cette conclusion était inévitable. Nous sommes inquiets pour le devenir des animaux présents sur le site et espérons qu'une solution sera rapidement trouvée pour le parc animalier* ».

La gestion des animaux sauvages en parcs est un travail de spécialistes demandant expertise et formation spécifiques. L'AFdPZ, en tant que fédération d'experts de faune sauvage, membre de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature, est engagée depuis plus de 10 ans sur la question du devenir des animaux sauvages saisis. Elle est régulièrement sollicitée par les autorités pour la recherche de placements répondant aux besoins de ces animaux et a élaboré des propositions de plans d'actions afin de recenser les besoins, structurer la procédure et trouver des solutions efficaces et adaptées respectant à la fois le bien-être animal et les obligations réglementaires.

« *Les parcs zoologiques français se tiennent à disposition des autorités pour trouver les meilleures solutions pour garantir le bien-être des animaux. Nous soutenons au quotidien de nombreux projets et sommes partenaires de nombreuses ONGs de conservation en France et dans le monde pour protéger la biodiversité* » déclare Rodolphe Delord, Président de l'AFdPZ.

Références :

[EAZA Statement on the proposed sale of Pont-Scorff Zoo, France \(19 décembre 2019\)](#)

[Communiqué du 3 mars 2020 de l'Association Francophone des Vétérinaires de Parcs Zoologiques](#)

[Le Rewilding \(retour à la nature\) : séduisant mais pas si simple \(2 juin 2020\), tribune signée par un collectif de vétérinaires pour la faune sauvage](#)

CONTACT PRESSE

Cécile

06.26.05.65.39

afdmpz@afdmpz.org



A propos de l'AFdPZ

Créée en 1969, l'Association Française des Parcs Zoologiques (AFdPZ) fédère une centaine de parcs zoologiques en métropole et outre-mer représentant 3 550 ha d'espaces verts gérés durablement. Chaque année, plus de 21 millions de visiteurs découvrent des espèces menacées élevées dans ces établissements qui s'engagent à respecter les directives du code d'éthique de l'Association. L'AFdPZ est membre de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), du Conseil d'orientation stratégique de la Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité (FRB), de l'Association des Musées et Centres pour le développement de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle (AMCSTI) et des Associations européenne et mondiale des parcs zoologiques (EAZA et WAZA).

Plus d'information sur afdmpz.org